

Article 1, présentation:

"Les Pistes D'Essaouira" est une course à pied "nature" à étapes organisée par l'agence Cap au Sud-Evasion. Cette manifestation pourra regrouper de 35 à 70 participants (variable suivant les destinations). L'épreuve est principalement destinée aux coureurs mais un programme marcheur est mis en place parallèlement. Celui-ci se déroule en général sur la moitié des étapes. Ce règlement peut être envoyé avec le bulletin d'inscription par courrier aux personnes qui ont fait une demande d'inscription auprès de l'organisation s'ils ne disposent pas d'une connexion internet.

Cap au Sud Evasion se réserve le droit de modifier: le règlement de la course, la physionomie de l'épreuve, le lieu, la date et la destination initiale de la course en cas de force majeure (météo, cataclysme, conflit armé, invasion en tout genre, grêle, lock-out, etc.) ou pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Article 2, conditions d'admissions:

Pour être admis, les concurrents doivent être majeurs et titulaires d'un certificat médical attestant de leur aptitude à ce type d'épreuve (Il pourra être récupéré sur le site lors de la demande de dossier d'inscription et devra être retourné 40 jours minimum avant le départ avec le versement du solde).

Une exception reste possible pour toute personne liée à un projet particulier et qui sera validé par l'organisation.

Article 3, catégories de concurrent:

Chaque participant homme ou femme entre dans le classement général sans distinction de sexe, d'âge. Parallèlement au classement général, il est établi plusieurs classements par catégorie :

Individuel homme: SH senior homme, VH1 vétéran homme, VH2 vétéran homme, VH3 et VH4 vétéran hommes mélangés si il n'y a pas un minimum de 3 personnes par catégorie.

Individuel Femme : SF senior femme, VF1 vétéran femme, VF2 vétéran femme, VF3 et VF4 vétéran femme mélangées si il n'y a pas un minimum de 3 personnes par catégorie.

Classement par équipe. Une équipe est constituée de 3 personnes. Pour rester en course, les 3 membres de celle-ci doivent être tous à l'arrivée des 3 étapes. Cependant, chaque participant sera inscrit à titre individuel dans le classement général. Ce Classement par équipe sera effectif si au minimum 5 équipes sont inscrites.

Article 4, classement:

Classement individuel:

Le classement de l'étape se fait par addition du temps réalisé et des éventuelles pénalités reçues. Le classement général se fait par addition des temps obtenus à chaque étape.

Classement par équipe:

Pour les équipes, le temps utilisé pour le classement sera la somme des temps réalisés par les membres de l'équipe, additionné des éventuelles pénalités. Le classement général se fait par addition des temps obtenus à chaque étape.

Article 5, contrôles techniques et administratifs:

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le premier ou deuxième jour sur place c'est-à-dire soit le jour d'arrivée ou le lendemain si arrivée tardive le premier jour. Chaque concurrent sera convoqué et devra se présenter aux commissaires de course et contrôleurs. Les concurrents devront impérativement fournir les conditions demandées pour valider leur participation à la course avant de prendre le départ..

Les dossards (Marques d'identification) seront remis aux concurrents une fois que les vérifications auront été faites et à condition que le concurrent ai répondu à toutes les demandes des organisateurs.

Article 6, marques d'identification de l'organisation:

Lors des vérifications administratives et techniques précédant le départ, l'organisation fournira à chaque concurrent trois dossards numérotés : Un dossard dorsal, un dossard poitrine et un pour le sac 'journée' du coureur.

Article 7, feuille de route:

Une carte de route décrivant le parcours des étapes sera présentée au briefing d'avant course. Un document pourra être communiqué sur une étape particulière si cela est nécessaire. Il comprendra les détails propres à l'étape. Des commentaires seront donnés chaque matin avant le départ de l'étape du jour sur les points les plus délicats par le Directeur de course lors du briefing en français. (Anglais en option).

Article 8, ordres de départ:

Tous les candidats partiront en même temps quelque soit les étapes et les catégories. Les marcheurs / accompagnateurs se verront proposer un programme particulier

Article 9, balisage:

Les participants de ce trail organisé par Cap au Sud Evasion devront impérativement suivre le balisage des étapes prévu par l'organisation. Le parcours sera indiqué par un balisage régulier en fonction de la topographie et du relief des paysages traversés. Plusieurs points de repères naturels serviront d'indications supplémentaires afin que les participants restent sur l'axe du parcours. Pour certaines parties, comme les secteurs « plages », il y aura un point d'entrée plage et un point de sortie plage indiqué seulement.

Article 10, check-point:

Les check-point sont répartis sur chacune des étapes. Ce sont des endroits de passage obligatoires et où les concurrents devront s'arrêter sous peine de pénalités. Ils permettent aux contrôleurs de course de relever l'heure de passage de chaque concurrent, d'assurer l'approvisionnement en eau et en nourriture suivant le n° du CP. A l'arrivée, un chronométrateur effectuera le relevé du temps (en heures, minutes et secondes) de chaque concurrent pour l'étape parcourue dans la journée.

Article 11, ravitaillement en eau:

L'organisation se charge de l'approvisionnement en eau encapsulée pour les concurrents. La quantité sera adaptée aux besoins des concurrents, en fonction de l'étape et des conditions climatiques. L'eau sera distribuée avant le départ, aux check points qui seront confondus avec les ravitaillements et après l'arrivée. Quantité prévue: environ 4L par jour de course pour cette épreuve.

Article 12, abandon:

En cas d'abandon, un concurrent doit impérativement prévenir l'organisation dans les plus brefs délais et remettre ses marques d'identification à un des commissaires de course. Le concurrent ne pourra quitter la course sans en aviser l'organisation et signer une décharge officielle. En cas d'état médical grave, le rapatriement sanitaire est aussitôt organisé. Un concurrent ayant abandonné et restant sur le bivouac sera automatiquement pris en charge par l'organisation

Article 13, parcours et risques climatiques:

Le parcours n'est pas situé dans des zones perdues ou inhabitées mais le milieu naturel peut comporter des dangers notamment à cause d'évènements météorologiques soudains. En cas d'orage violent, il faut se couvrir et ne pas bouger pour éviter de se perdre (à cause du manque de visibilité) ; il faut également éviter de rester dans le lit d'un oued où une vague pourrait, en cas d'orage soudain, être dangereuse. Si la visibilité est suffisante, alors la course continue.

Article 14, couverture image:

Cap au Sud-Evasion se réserve les droits exclusifs d'utilisation des images du trail "Les Pistes D'Essaouira" Les concurrents consentent ici, que Cap au Sud-Evasion dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation au trail, usage commercial compris. Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'épreuve ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation. En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'autorisation de Cap au Sud-Evasion.

Article 15, modalités d'inscription et de paiement:

La date limite d'inscription varie suivant chaque course, elle sera annoncée sur le site au début des inscriptions et pourra être modifiée suivant les disponibilités.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire en ligne correspondant à la course, si problème de liaison Internet on peut vous envoyer un dossier d'inscription sur demande. 30% des frais d'engagement sont payables à l'inscription par chèque ou par virement. La simple réservation d'une place se fait avec un chèque d'un montant défini pour chaque course qui ne sera pas encaissé avant une date également définie pour chaque course.

IMPORTANT : le montant d'inscription fixé est valable pour un séjour en chambre double. Si vous vous inscrivez seul(e), vous acceptez par défaut de partager votre chambre avec une personne de même sexe. Si vous le désirez et sous réserve de disponibilité, un supplément pour chambre individuelle vous sera demandé, il sera défini pour chaque course.

Pour une inscription tardive (modalité défini pour chaque course) un supplément sera à régler aux frais d'inscriptions (et sous réserve de places disponibles).

Article 16, annulations et frais associés:

Les demandes d'annulations de réservation, les déclarations de forfait et demandes de remboursement doivent être exprimées par mail et par lettre recommandée afin d'éviter toute contestation. En cas d'acomptes déjà versés ou d'inscription versée en totalité, les barèmes de remboursement seront établis à l'inscription. Tout dossier sera étudié pour en pas pénaliser les personnes en fonction de nos possibilités.

Important : Nous conseillons donc à chaque concurrent de contracter une assurance annulation à titre personnel. Ce choix restant à la libre appréciation du concurrent. Une plaquette d'information vous sera communiquée indiquant la liste des conditions relatives à ce contrat sur simple demande.

(rappel du paragraphe 16 des conditions particulières de l'agence CAP AU SUD EVASION)

Toute annulation du fait du client entraîne la perception par CAP AU SUD - EVASION des frais suivants : (pour les personnes n'ayant pas souscrit une assurance annulation)

• **Une somme forfaitaire de 150 € sera retenue jusqu'à D-60 pour cette course particulière à cause des vols on remboursables.** Cette course à pied est un voyage à thème et est donc soumise à des conditions

particulières propres. Les conditions particulières seront annoncées lors de l'inscription. L'épreuve "Les Pistes D'Essaouira" rentre dans ce cas là.

- Entre 59 et 36 J avant le départ : 30 % du prix total. Ceci principalement pour les voyages à thème. Les courses 'La Piste des Oasis' en font partie.
- Entre 35 et 21 J avant le départ : 50 % du prix total. (dans certains cas particuliers pour les groupes, cette période peut atteindre 60J celle-ci sera indiquée sur le contrat)
- Entre 20 et 14 J avant le départ : 60 % du prix total.
- Entre 13 et 7 J avant le départ : 80 % du prix total.
- Entre 6J et le jour de départ : 100 % du prix total.

Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans les documents de voyage ou encore si, par suite de non-présentation des pièces nécessaires à la réalisation du voyage (passeport, visas, certificat de vaccination, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée. Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement. Si un participant désire changer son vol de retour, il perd le bénéfice du billet de retour au tarif groupe qui n'est, en aucun cas, remboursé.

Article 17, récapitulatif des pénalités:

Absence document administratif : 30 min

Absence certificat médical : Hors course ou visite médicale à faire sur place.

Absence marques d'identification : 30 min

Absence d'un équipement de la liste: 15 min + nouveau contrôle avec liste complète

1er Dépassement du temps maximum : Temps étape = temps du dernier de l'étape + 1H

2ème Dépassement du temps maximum : Hors course

Abandon membre d'une équipe de 3 coureurs: Temps étape = temps du dernier de l'étape + 1H pour l'équipe.

Abandon membre d'une équipe de 3 coureurs : Equipe déclassée sur l'étape avec les mêmes règles que les individuels. Si deuxième abandon d'un membre de l'équipe sur une 2eme étape, celle-ci ne sera pas classée.

Important:

Ce règlement est commun à toutes les courses dénommées "Les Pistes de " Des modalités particulières à chaque course pourront être spécifiées lors du briefing général et lors de la présentation de celle ci sur place ou lors des briefings avant chaque étape le matin.